

Communiqué de presse

Étape d'aménagement 2035

Malgré des avancées, des améliorations sont encore nécessaires pour assurer la mobilité dans toute la Suisse occidentale

Monthey, le 19 février 2019. **La Conférence des Transports de la Suisse occidentale (CTSO) a pris connaissance des amendements déposés par la Commission des Transports et des Télécommunications du Conseil des États (CTT-E) relatifs à l'étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire 2035. Si elle salue la prise en compte de deux projets supplémentaires pour la Suisse occidentale, elle souligne que malgré ces avancées, des améliorations sont encore nécessaires pour assurer la cohérence du réseau ferroviaire et ainsi garantir la mobilité de l'ensemble de la Suisse occidentale, trois projets-clés de la CTSO restant notamment encore à intégrer dans l'arrêté fédéral.**

La Conférence des Transports de la Suisse occidentale (CTSO) regroupant les cantons de Berne, de Fribourg, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel, de Genève et du Jura, prend connaissance de la position adoptée par la CTT-E. Cette commission propose de compléter la liste des mesures proposées par le Conseil fédéral avec deux projets supplémentaires pour notre région. Il s'agit de la ligne directe Neuchâtel–La Chaux-de-Fonds et du prolongement du chemin de fer de l'Aigle–Leysin. Ce sont en tout près de 300 millions de francs supplémentaires pour améliorer la compétitivité des transports publics de notre région.

La nouvelle ligne directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds réduira de moitié le temps de parcours actuel et doublera la part modale des transports publics entre ces deux villes. En tant que colonne vertébrale du RER neuchâtelois, c'est l'ensemble de l'offre en transports publics qui sera fortement améliorée, rapprochant ainsi les Montagnes neuchâteloises de l'Arc lémanique et de la Région Capitale Suisse, tout en fluidifiant le trafic sur la ligne du Pied-du-Jura.

Le prolongement du chemin de fer de l'Aigle–Leysin jusqu'au centre du village améliorera la desserte de la commune de Leysin et de ses remontées mécaniques. L'ensemble des Alpes vaudoises y gagnera en accessibilité depuis le réseau ferroviaire principal. Avec l'augmentation des cadences sur cette ligne, le chemin de fer de l'Aigle–Leysin se transformera en RER des Alpes pour les pendulaires, les scolaires et les touristes du Chablais vaudois.

Pour la CTSO, trois projets-clés manquent encore dans le projet d'arrêté fédéral. Il s'agit du renforcement de l'offre RER dans la Broye, la cadence au quart d'heure du RER Fribourg entre Fribourg et Schmitten et la réalisation d'une nouvelle halte du S-Bahn Bern à Thoune Nord. Leur nécessité et leur faisabilité sont aujourd'hui clairement démontrées. D'autre part, le soutien de la CTSO au projet ArcExpress reste entier.

Des interrogations subsistent également quant à nos sollicitations de moyens supplémentaires pour les études. La CTSO demande que notamment les objets retenus par la Confédération en 1er degré d'urgence soient intégrés dans le périmètre des études à mener en vue d'une réalisation dans une étape d'aménagement ultérieure au même titre que les projets lucernois et bâlois. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- RER Léman Express Genève Rive gauche-Rive droite : nouvelle liaison diamétrale.
- Lausanne – Berne : mesures d'accélération,
- Nœud de Lausanne : études d'extension,
- Genève – Lausanne et ligne du Pied-du-Jura : augmentation de capacité et suppression des goulets d'étranglements,
- Ligne du Simplon (Lausanne – Viège) : augmentation de capacité,
- Nouvelle halte régionale de Châtelaine.

Enfin, dans le cadre de la planification « roulante » du FAIF, la CTSO souhaite dans le cas où des projets retenus devaient être retardés ou abandonnés pour l'étape 2035, que le financement ainsi disponible soit réaffecté à des projets non-retenus actuellement pour une mise en œuvre rapide.

Dans les débats à venir, il conviendra d'examiner les possibilités d'inclure ces projets et d'intégrer un processus qui permettra d'introduire de tels aménagements par le biais de la planification roulante du programme d'infrastructure ferroviaire géré par la Confédération.

Renseignements complémentaires :

Jacques Melly, Président CTSO et chef du dpt de la mobilité, du territoire et de l'environnement du Canton du Valais (027 606 33 00)
Nuria Gorrite, cheffe du dpt des infrastructures et des ressources humaines du Canton de Vaud (021 316 70 01)
Christoph Neuhaus, directeur des travaux publics, des transports et de l'énergie du Canton de Berne (031 633 31 02)
Jean-François Steiert, directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions du Canton de Fribourg (026 305 36 04)
Laurent Favre, chef du dpt du développement territorial et de l'environnement du Canton de Neuchâtel (079 347 16 46)
Serge Dal Busco, chef du dpt des infrastructures du Canton de Genève (022 546 78 10)
David Eray, ministre de l'environnement du Canton du Jura (032 420 53 03)